

L'Ordre des experts-comptables région Paris IDF répond gratuitement à vos questions du 17 au 21 mai 2010

Actualités

Posté par :

Publiée le : 16/04/2010 17:00:03

Du 17 au 21 mai 2010, l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France organise une opération exceptionnelle pour faciliter la déclaration des contribuables. Les experts-comptables se mettent au service des contribuables pour les aider à remplir leur déclaration d'impôt et répondre à leurs interrogations, en toute confidentialité, du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures, sans interruption et sans rendez-vous, grâce à : Une hotline téléphonique gratuite « ALLÔ IMPÔTS » au 0800 06 54 32 (appel gratuit depuis un poste fixe). Ce service de consultations téléphoniques gratuit est assuré par les experts en fiscalité de l'Ordre. En 2009, plusieurs centaines de contribuables ont eu recours au numéro vert « Allô Impôts ». Une semaine portes ouvertes à l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France. Des experts-comptables franciliens accueilleront gratuitement et sans rendez-vous, tous les particuliers qui le souhaitent au 45, rue des Petits Champs, 75001 Paris (Métro : Opéra ou Pyramides). « L'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France accompagne les contribuables au moment de leurs déclarations de revenus à travers cette grande opération citoyenne des consultations fiscales gratuites. Le succès de cette initiative nous oblige chaque année à renforcer le dispositif, et souligne le rôle de conseil que notre profession peut et doit jouer auprès des particuliers », ajoute Bernard Lelarge, Président de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France. À propos de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France Créé par l'Ordonnance de 1945, l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France est l'institution régionale de l'Ordre des experts-comptables - Conseil Supérieur, sous tutelle du MINEFI. Il représente les 5 600 experts-comptables, 3 800 cabinets et 2 600 stagiaires experts-comptables de la région Paris Ile-de-France, au service des 700 000 entreprises franciliennes. Les compétences de l'expert-comptable, son diplôme, son Code de déontologie, sa proximité avec les dirigeants d'entreprise ainsi que la diversité de ses missions (gestion et finances, comptabilité, fiscalité, gestion sociale, management,...) et de ses secteurs d'intervention, font de lui le premier conseiller du chef d'entreprise. L'Ordre région Paris Ile-de-France publie chaque trimestre sa revue «Le Francilien». Source : www.oec-paris.fr Communiqué du 1er avril 2010